

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 14 décembre 2018 portant reconduction unilatérale de toutes les annexes financières 2018 dans la limite des quatre premiers mois de l'année 2019 pour l'IAE

NOR : MTRD1809384A

La ministre du travail et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5132-2, L. 5132-5 et R. 5132-1 à R. 5132-43 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.313-3 et R. 313-13 à R. 313-34,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Pour l'année 2019, la totalité des avenants financiers 2018 d'aide au poste mentionnés aux articles R. 5132-3, R. 5132-10-8, R. 5132-13, R. 5132-29 relevant d'une convention financière pluriannuelle en vigueur au 1^{er} janvier 2019 sont reconduits automatiquement pour une période de quatre mois.

Art. 2. – A cette fin, l'agence de service et de paiement met en place une duplication automatique des avenants arrivés à échéance au 31 décembre 2018, permettant la continuité des versements sur la base du montant conventionné en 2018. En cas de non-transmission à l'Agence de services et de paiement pour validation des avenants financiers au 30 avril 2019, les paiements aux structures seront suspendus.

Art. 3. – La directrice du budget et la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 décembre 2018.

La ministre du travail,
Pour la ministre et par délégation :
La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,
C. CHEVRIER

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice,
M. CHANCHOLE